Jeudi 12 Septembre 1867

Papier et Tirage....... 18 fr. | Timbre et port......... 36 fr. } 54 fr.

54 fr. par an. — 13 fr. 50 par trimestre

PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES

Bureaux : Paris, rue Montmartre, 123

LA LIBERTÉ

Jeudi 12 Septembre 1867

PRIX DES ANNONCES
1 franc cinquante centimes la ligne.

MM. CH. LAGRANGE et CERF, RÉGISSEURS
Place de la Bourse, 6

Vente en gros des Numéros à Paris :
MADRE, RUE DU CROISSANT, N° 13

LES DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Allemagne

Berlin, 10 septembre, 2 h. 15 matin.

Aujourd'hui, à l'ouverture du Reichstag, le roi a été accueilli par trois salves d'applaudissements.

Le discours royal a été écouté en silence.

M. de Bismark a déclaré, au nom de la Confédération et sur l'ordre du roi, que le Reichstag était ouvert.

M. de Friesen a poussé trois fois le cri de : *Vive le roi !*

La première séance générale du Reichstag a été fixée à deux heures.

Berlin, 10 septembre, 5 h. 30 du soir.

La *Gazette de la Croix* dément l'existence d'une note pressante de la Prusse à la Hollande demandant que la forteresse de Luxembourg soit rasée. La même feuille dément le bruit du rappel de M. de Goltz, et assure que le projet d'alliance austro-prussienne publié par la *Situation*, est une mystification.

Le roi de Prusse partira le 16 septembre pour Bade. Sa Majesté se rendra à Hohenzollern dans les premiers jours d'octobre.

Berlin, 10 septembre, 4 h. du soir.

La première séance du Reichstag a été ouverte à deux heures et demie, par M. Frankenberg, président d'âge. Dans son discours d'ouverture, M. de Frankenberg a dit que la constitution fédérale avait fourni le terrain nécessaire pour le développement national de l'Allemagne, et que la tâche du Reichstag sera d'exploiter ce terrain. Ensuite a eu lieu le tirage au sort des bureaux.

La prochaine séance aura lieu probablement après-demain.

Espagne

Madrid, 10 septembre.

LL. MM. le roi et la reine d'Espagne rentreront à Madrid le 19 (ou le 29) du courant.

Le bruit s'accrédite que les Chambres se réuniront vers le milieu d'octobre.

Etats-Unis

New-York, 31 août
(par les paquebots anglais).

Le général Grant a retiré la lettre dans laquelle il protestait contre le déplacement des commandants des districts du Sud.

Il y a eu un conflit à Washington, dans l'Etat de Tennessée, entre les blancs et les nègres : plusieurs personnes ont été blessées ou tuées.

La fièvre jaune sévit à la Nouvelle-Orléans. Il y a chaque jour une vingtaine de morts.

M. Cerutti, le nouveau ministre d'Italie près le gouvernement des Etats Unis, a été reçu hier par le président Johnson.

New-York, 31 août soir.

On apprend de Mexico que la peine de mort prononcée contre le prince de Salm-Salm a été commuée en celle de sept années d'emprisonnement. Santa-Anna sera jugé par un conseil de guerre. Lozada a renoncé à son opposition contre Juarez. On assure que Berriozabal a ordonné l'arrestation de tous les prêtres catholiques qui traverseront le Rio-Grande pour entrer au Mexique.

New-York, 10 septembre.

Les républicains l'ont emporté dans les élections du Maine, mais à une majorité moindre qu'aux dernières élections.

France

Marseille, 10 septembre, soir.

On écrit de Constantinople, le 4 : «La Porte ayant promis de suspendre les hostilités en Crète, on s'occupe à débattre la durée de l'armistice. Les ministres soutiennent que la concession de l'enquête est sans importance, attendu que les rapports d'Omer-Pacha confirment la soumission presque générale de l'île. Les Grecs contestent toujours l'exactitude de ces nouvelles.

» La Serbie veut former une compagnie de navigation sur le Danube pour mettre désormais les sujets serbes à l'abri d'incidents pareils à ceux de Roustchouk. »

D'après les mêmes correspondances, le vapeur russe *Vladimir* aurait heurté et coulé, dans la mer de Marmara, un transport de guerre turc allant en Crète. L'équipage ottoman aurait péri victime de l'accident.

Suisse

Genève, 10 septembre.

Le congrès de la paix a tenu aujourd'hui sa deuxième séance.

Le président a fait appel à la conciliation.

Il a été donné lecture de lettres de MM. Jules Favre et Louis Blanc, qui s'excusent pour raison de santé ou d'affaires de ne pouvoir prendre part aux travaux du congrès.

M. Simon a invité la France et l'Allemagne à s'entendre sur les libertés intérieures.

M. Lemonnier a prononcé un discours tendant à établir que la république seule pouvait mettre fin aux guerres. A la suite de ce discours, Garibaldi a embrassé M. Lemonnier. M. Fazy a donné sa démission de vice-président.

(*Havas-Bullier.*)

PARIS, MERCREDI, 11 SEPTEMBRE 1867

LE DISCOURS DU ROI DE PRUSSE

Quel est l'effet d'opinion que s'est proposé de produire en Allemagne, en France, en Europe, le roi de Prusse, en affectant de garder dans le discours qu'il a prononcé hier à l'ouverture du Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord autant de réserve qu'il en avait mis peu dans son premier discours du 24 février dernier, prononcé à l'ouverture du Parlement allemand, et dans son second discours du 29 avril au Parlement prussien ?

C'est ce que nous ignorons, mais c'est ce que la presse allemande ne tardera pas à nous apprendre. Attendons ses aveux, ses explications et ses commentaires.

Nous ne croyons pas cependant qu'en s'abstenant de parler cette fois des « ÉTAPES *de la Prusse*, des *dangers du morcellement de l'Allemagne*, des besoins d'une *ferme union nationale*, de la *nécessité d'une* ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE *entre tous les Etats des deux unions, au moyen de traités spéciaux, de l'œuvre commune, de la réalisation du* RÊVE DES SIÈCLES, etc., etc., etc., le roi de Prusse ait eu l'intention d'atténuer ni de restreindre la vive et générale impression produite par le discours prononcé le 5 septembre à l'ouverture des Chambres badoises par son gendre, le grand-duc de Bade.

Quoi qu'il en soit, après l'accueil qui a été fait à Paris au roi de Prusse et au comte de Bismark lorsqu'ils sont venus visiter l'Exposition universelle, accueil presque cordial et certainement imprévu, cette réserve expressive est de bon goût. Si nous n'ajoutons pas qu'elle est de bonne politique, c'est qu'ennemi de toute exagération, nous ne voulons pas risquer de donner à ce discours une portée plus grande peut-être que celle qu'il nous paraît avoir.

Toutefois, nous ne saurions nous abstenir de faire remarquer la stricte ponctualité que le gouvernement prussien a mise à remplir l'engagement qu'il avait contracté d'évacuer avant le 9 septembre la forteresse de Luxembourg.

Cette louable ponctualité et cette louable réserve sont deux faits dont il nous semble qu'avec un peu d'habileté un autre ministre des affaires étrangères que M. de Moustier pourrait tirer parti, s'il pensait qu'il est utile de replacer la France et la Prusse dans la situation qu'elles avaient l'une à l'égard de l'autre au mois de septembre de l'année dernière.

Nous croyons fermement que pour assurer le maintien de la paix il suffit que la France le veuille sincèrement.

Mais alors qu'on en finisse avec la politique taquine, mesquine, conseillée par le journal *la France !*

Que l'on accepte franchement les faits accomplis et qu'on laisse la logique et le temps achever tranquillement leur œuvre!

La Prusse n'a pas la hâte fébrile qu'on lui suppose à tort. L'exemple de l'Italie, son alliée, qu'elle a sous les yeux, lui montre que toute grande unification, pour se faire sûrement, doit se faire patiemment, sous peine de tomber dans le gouffre du déficit, se creusant chaque année plus profondément, et de fournir aux populations incorporées de légitimes sujets de mécontentement et de plaintes.

Si nous ne nous trompons pas, après le discours d'Amiens prononcé par l'empereur des Français le 30 août dernier, et le discours de Berlin prononcé hier, 10 septembre, par le roi de Prusse, ce serait le moment de renouer l'alliance nouée l'année dernière entre la France, l'Italie et la Prusse.

Ces trois puissances ont un égal intérêt à cette alliance, qui serait le maintien inébranlable de la paix et l'unique moyen de ramener la confiance, que l'indécision a bannie.

Pour que cet intérêt prévale il n'est pas besoin que le successeur de M. de Moustier ait de l'habileté, du génie; il suffit qu'il ait de la sincérité et du tact.

EMILE DE GIRARDIN.

La Session de novembre

Demandant que ce qui a été promis soit tenu, l'*Epoque* rappelle en ces termes les engagements de M. Rouher, ministre d'État :

Le 22 juin M. le président Schneider consulte la Chambre sur la fixation de l'ordre du jour et propose la discussion, par voie de priorité, de la loi des finances. Cette proposition est combattue par l'opposition. M. Rouher appuie la motion de M. Schneider, et répond en ces termes à ceux qui demandent avant tout qu'on s'occupe des lois sur la presse et sur le droit de réunion :

Quelle est donc la question ? Est-elle de savoir si on fera ou si on ne fera pas ? Non; elle est de savoir à quel moment on pourra faire le mieux et le plus utilement dans l'intérêt du pays tout entier et pour la dignité du Corps législatif.

Incontestablement, si le Corps législatif avait la conviction qu'il peut aborder immédiatement toutes les lois qui lui sont présentées, qu'il peut les délibérer, les approfondir, les discuter d'une manière utile en prolongeant la session jusqu'à une date plus ou moins éloignée, il ne saurait y avoir de doute. Je comprends qu'il se dise :« Nous allons continuer la session sans aucune interruption, s'il y a possibilité matérielle d'en poursuivre les travaux, sans froisser d'autres intérêts et sans nuire aux lois elles-mêmes qui sont devant lui. »

Eh bien ! messieurs, le gouvernement a beaucoup réfléchi sur le point qui nous occupe; il est aussi désireux que peuvent l'être les membres de la Chambre de voir les lois qui vous sont soumises prochainement discutées; mais il est en même temps appelé à apprécier les divers intérêts qui se mêlent à cette question. Pouvons-nous dans un court espace de temps discuter toutes les lois de finances, aborder la loi sur la réorganisation de l'armée, LA LOI SUR LA PRESSE, LA LOI SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES, débattre avec maturité — il en faut une très-grande pour la solution d'aussi graves problèmes — les nombreuses questions que ces sujets pourront soulever ? LE GOUVERNEMENT CROIT QUE CELA N'EST PAS POSSIBLE.

Le gouvernement croit que vous n'aborderiez pas utilement ces trois dernières lois en ce moment, et qu'en les abordant vous laisseriez en suspens les intérêts départementaux, qui réclament aussi et la sollicitude du gouvernement et la sollicitude du pays.

Et plus loin, M. Rouher complète sa pensée, et, après avoir fixé au mois de novembre la discussion des lois, il s'écrie :

Est-ce à dire que dans la pensée du gouvernement il y ait un désir QUELCONQUE D'AJOURNER L'EXÉCUTION, LA RÉALISATION DES PROMESSES DU CHEF DE L'ÉTAT ? Non messieurs, CE DÉSIR N'Y EXISTE A AUCUN DEGRÉ.

Dans le cours de cette séance du 22 juin M. Rouher revient dix fois sur la session du mois de novembre. Il y insiste, il accumule les preuves à l'appui de son dire, il invoque le consentement du gouvernement à ajourner la loi sur l'armée, pour ne pas disjoindre la discussion des trois lois.

Le 2 juillet la discussion fournit à M. Rouher une occasion de refaire ses déclarations du 22 juin :

La liberté de la presse ! ah ! oui, nous avons longtemps discuté cette question; nous avons examiné à diverses reprises, dans de nombreux débats, le moment où cette liberté pourrait être absolument établie en droit, tout en la laissant se développer en fait. *Aujourd'hui nous avons présenté* UNE LOI QUI EST BIEN PRÈS D'ÊTRE DISCUTÉE ; tout le monde en est d'accord. C'est *une promesse* LOYALE du gouvernement et qui sera LOYALEMENT ACCOMPLIE.

Nonobstant ces paroles, rappelées par l'*Epoque*, nous croyons savoir que dans le dernier conseil des ministres tenu avant le départ de l'empereur pour Biarritz il a été décidé qu'il n'y aurait pas de session extraordinaire du Corps législatif en 1867, et que l'on se bornerait à le convoquer pour le premier lundi de janvier 1868. — A. FAGNAN.

LE CONGRÈS DE LA PAIX
A GENÈVE

Genève, 10 septembre.

Mon cher directeur,

J'avais jeté hier en toute hâte à la poste quelques feuillets écrits rapidement et sans ordre.

Permettez-moi de revenir aujourd'hui sur l'arrivée de Garibaldi à Genève et sur l'impression produite par son premier discours, dont je n'ai pu vous envoyer qu'un extrait tronqué et sans couleur.

Garibaldi porte un manteau rayé gris et noir, qui est jeté par-dessus sa chemise rouge. Il tient à la main une canne recourbée qui lui sert d'appui, et qui fait songer à la blessure d'Aspromonte.

Dès qu'il paraît au balcon de l'hôtel Fazy les cris de : Vive Garibaldi ! vive l'Italie ! vive la république ! vive la liberté ! montent au ciel comme une clameur visible. C'est une nuée d'acclamations qui sort de la poitrine de la nature intime de cette multitude immense accourue de Genève, de Vaux, de Lausanne, du Tessin, du fond de la Suisse allemande, et même des provinces limitrophes de la France. Le Savoisien a oublié l'annexion et se sent presque Italien à cette heure. Le Provençal, le Dauphinois et le Lyonnais serrent la main au Niçard.

Que je voudrais tenir les puissants du jour à mes côtés, pour leur montrer ce que c'est que le triomphe d'un homme dont la personne disparaît devant l'idée, devant la flamme de l'intelligence ! Quelle différence avec les clameurs réglementaires des soldats défilant dans les revues royales, des matelots perchés sur les vergues ! O liberté ! Garibaldi sent ton ivresse, et ton ivresse est contagieuse ! Les paroles sortent calmes, limpides, onctueuses, coulant au cœur. Les yeux de l'orateur semblent rayonner une douce phosphorescence qui doit se marier avec les tons argentés de sa barbe..... Je comprends maintenant l'auréole dont la foi naïve des chrétiens ornait la tête des martyrs et des confesseurs.

« Ce n'est pas la première fois que je dois exprimer ma gratitude au brave peuple de l'Helvétie, » s'écrie Garibaldi; et, après un moment de tumulte suivi d'un religieux silence, il ajoute lentement, mot à mot, d'un ton sombre :

En 1848, quand mon malheureux pays était opprimé par les tyrans, c'est ici, sur ce sol sacré de la liberté, que nous, proscrits, avons trouvé un asile. Oui, je dois une reconnaissance profonde à ce beau peuple, aux neveux de Rousseau, aux fils de Tell, qui a de tout temps donné asile aux martyrs du dévouement à la patrie et qui est appelé à servir de lieu de réunion à tous les démocrates du monde.

Ici a lieu un nouveau mouvement de suspension.

La magnifique réception que vous me faites, ces applaudissements, ces marques de sympathie m'enhardissent. Cependant je me dis que vous trouverez peut-être que Garibaldi vous parle avec impertinence... Cependant, je vous dois la vérité, dit-il encore, sans s'arrêter aux dénégations respectueuses mais bruyantes qui se croisent; je vous dois la vérité, et si je l'altérais, je croirais commettre un sacrilége.

N'est-ce point d'ici, reprend-il alors, que le tumulte s'est calmé de lui-même par une sorte d'enchantement magnétique ? n'est-ce point de la ville républicaine de Genève que la vérité est partie pour se répandre comme l'eau de vos glaciers sur les vastes plaines du monde?

C'est le peuple genevois qui a porté les premiers coups contre cette plaie pestilentiel qu'on nomme la papauté ; d'ici que sont partis les premiers coups qui ont ébranlé cette puissance occulte que l'Italie souffre depuis trop longtemps dans son sein.

Ces dernières paroles sont prononcées avec une espèce d'amer dédain :

C'est à ce peuple de Genève, ajoute fièrement Garibaldi, c'est à ce peuple de Genève que j'en appelle pour qu'il achève ce qu'il a commencé, pour qu'il nous aide à mettre en poussière l'autorité qu'il a si fortement ébranlée. Il faut écraser le monstre, nous voulons écraser l'infâme. Mais nous avons besoin du concours de tous les démocrates du monde. Nous espérons en vous et dans tous les hommes libres d'Europe...

La voix de Garibaldi semble épuisée par l'effort... L'écho des glaciers, qu'il a invoqué, semble répercuter les dernières paroles; c'est plutôt le peuple qui les récite mentalement, c'est le bruit des cœurs qui battent à l'unisson :

Eh bien! croyez-vous, s'écrie Garibaldi, après cette pause involontaire, qu'il y ait quelque chose d'impertinent dans mon discours?

Cette interpellation à la Cromwell produit l'effet qu'accompagne la chute d'une avalanche. Un *non* énergique, unanime, un seul *non* formidable, sort de toutes les poitrines

Alors laissez-moi continuer, laissez-moi vous recommander une chose : la concorde. Cela vous étonne ! Oui, Garibaldi vient vous recommander la concorde, parce que la concorde du peuple helvétique signifie la concorde de tous les peuples du monde.

Votre concorde, c'est votre conservation, et nous y sommes tous intéressés, et si jamais votre patrie était menacée vous me trouveriez toujours à vos côtés.

Je viendrais partager les dangers des fils de Guillaume Tell.

Mais Charles le Téméraire avec ses Bourguignons, n'oserait aujourd'hui se heurter à la liberté helvétique ! Est-ce que la Suisse, moins forte qu'aujourd'hui parce qu'elle était moins libre, n'a point bravé les menaces impuissantes de la Prusse, qui s'est vu enlever Neufchâtel à la veille de dévorer deux royaumes, je ne sais combien de duchés et de villes hanséatiques ?

La réception que vous m'avez faite m'a fait plaisir, ajoute-il enfin avec une simplicité que j'ai trouvée sublime; j'en garderai dans mon cœur éternellement le souvenir. Adieu, bonsoir!

Si Napoléon Ier faisait sa lecture d'Ossian, Garibaldi a deviné Shakespeare, — A. DE FONVIELLE.

Genève, 10 septembre.

A deux heures précises le général Garibaldi, en uniforme, fait son entrée dans la salle du Palais électoral, et prend place au bureau provisoire avec les membres du comité d'initiative de Paris et de Genève. M. Barni, du comité de Genève, prend la parole pour demander à l'assemblée de bien vouloir lui concéder la présidence provisoire pour cette séance. Après l'adoption de sa proposition par l'assemblée, il donne connaissance d'une lettre de M. Camperiot, chargé du département de la police genevoise, lettre écrite, « non pour accorder le droit de se réunir, ce droit existant d'une manière absolue en Suisse, mais bien pour indiquer dans quelles *limites*, selon lui, les orateurs devront user du droit *illimité* de parole.

» La Suisse est un pays neutre qui doit respecter les droits des nations européennes. Il espère que nulle violation à ce principe ne sera faite par le congrès, et rappelle également qu'il y a lieu à ne pas troubler l'ordre public de la ville de Genève. »

En terminant M. Camperiot met à la disposition du comité le Palais électoral.

Après cette lecture, M. Barni prend la parole pour marquer le vrai caractère de l'assemblée :

« Nous sommes réunis ici tous de tous les points de l'Europe pour discuter une des plus grandes questions qui puisse être traitée. La paix, ce rêve du bon abbé de Saint-Pierre, rêve dont on a tant ri, trouve aujourd'hui de nombreux apôtres. On rit moins de ces idées; on a compris que la guerre est horrible, que la paix armée est un état barbare, que c'est le devoir de chacun de détruire cet état de choses, et que la recherche de ces moyens doit être faite par cette assemblée, dans ces grandes assises.

» Aujourd'hui la proposition émise par Kant d'une confédération de républiques européennes ne rencontre plus les résistances morales qui semblaient devoir la reléguer éternellement au rang des utopies.

» Il y peu de temps, lorsque la guerre entre l'Allemagne et la France semblait imminente, de toutes parts les peuples ont protesté; l'ouvrier, cette chair à canon, a réagi contre la guerre et proclamé la fraternité des peuples.

» Pendant que les peuples protestaient contre toute guerre un mouvement en sens inverse se produisaie dans les classes dirigeantes, et les souverains s'apprêtaient à sacrifier une fois de plus le sang et la liberté des peuples au vain plaisir d'augmenter le nombre de leurs esclaves. Ce mouvement se faisait au nom du principe des nationalités, principe dont l'abus serait une centralisation qui donnerait la paix, mais la paix du tombeau.

» Nous devons opposer au césarisme centralisateur et militaire, synonyme de despotisme et de guerre, des moyens d'arriver au développement de la paix et de la liberté. Le souverain a besoin de la guerre pour utiliser son armée; aussi en use-t-il souvent contre toute volonté populaire. La crainte seule de la guerre, c'est-à-dire la paix armée, est à elle seule une calamité : elle ruine les nations, développe les instincts de destruction et crée le militarisme, dernière forme du despotisme césarien.

» Souvent le peuple est complice, car trop de préjugés divisent encore le monde pour ne pas les attaquer de front et chercher à formuler en opposition aux points qui désunissent les points qui rapprochent. Une fois cela fait il sera facile d'établir un tribunal fédéral qui jugera les causes de guerre et prononcera souverainement. — Est-ce possible ? Nous l'espérons. Un grand mouvement s'accomplit, la lumière se fera, et nul lieu mieux que *Genève, cette Rome de l'intelligence*, ne pouvait être choisi pour cette élaboration. »

De vifs applaudissements accueillent ce discours, dont je vous garantis l'esprit sinon la lettre.

M. Acollas croit qu'une confération d'Etats libres est la seule solution du problème social, et dit que nous devons marcher à la conquête de la liberté.

Il est donné lecture de différentes adresses d'ouvriers de Genève au congrès de la paix.

Ces adresses respirent un vif désir de voir s'accomplir la transformation ; elles adhèrent pleinement et sincèrement au programme du congrès, et énoncent l'espoir que les efforts seront couronnés de succès. Mais surtout pas de demi-mesures.

On donne également lecture de l'adresse votée par le congrès ouvrier de Lausanne au congrès de la paix. Cette adresse, que vos lecteurs connaissent, contenant une condition d'adhésion, est l'objet d'une demande de

SPECTACLES DU MERCREDI 11 SEPT.

Heures

7 1/2 OPÉRA. — Le Trouvère. — La Source.
0 0/0 ITALIENS. — Relâche.
8 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Duc Job.
7 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — L'Epreuve villageoise. — Le Voyage en Chine.
7 1/2 ODÉON. — François le Champi. — Le Testament de César Girodot.
7 3/4 THÉATRE-LYRIQUE. — Martha.
8 0/0 GYMNASE — La Cravate blanche. — La Vertu de ma femme. — L'Affaire est arrangée. — La Victoire d'Annibal. — Intermède.
8 0/0 VAUDEVILLE. — La Famille Benoiton.
7 1/2 VARIÉTÉS. — La Grande-duchesse. — Tout pour les dames.
7 3/4 PALAIS-ROYAL. — Un Coup de vent — La Mariée du mardi gras. — La Grammaire.
7 1/4 CHATELET. — Cendrillon, ou la Pantoufle merveilleuse.
7 0/0 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 0/0 AMBIGU. — Le Juif errant.
7 0/0 GAITÉ. — Peau d'âne.
8 0/0 THÉATRE DU PRINCE-IMPÉRIAL. — Cirque Américain. — Exercices équestres.
8 0/0 BOUFFES-PARISIENS. — La Bonne aux camélias. — Le Spectre jaune. — La Main leste. — L'Homme à la mode... de Caen.
8 0/0 FANTAISIES-PARISIENNES. — Le Calife de Bagdad. — Le Nouveau Seigneur. — Les Soufflets.
7 3/4 FOLIES-SAINT-GERMAIN. — Le Médecin des enfants. — O Jean-Jacques!
7 1/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Canotiers de la Seine. — Monsieur.
7 0/0 BEAUMARCHAIS. — Marthe la Lorraine.
7 3/4 MENUS-PLAISIRS. — L'Ahuri de Chaillot.
8 0/0 FOLIES-MARIGNY. — L'Héritage du postillon. — M. Benoist. — Une Farce de fumiste. — Un Pierrot en cage.
8 0/0 CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE. — Exercices équestres.

SPECTACLES DU JEUDI 12 SEPT.

OPÉRA. — Relâche.
ITALIENS. — La Traviata.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Hernani.
OPÉRA-COMIQUE. — Mignon.
ODÉON. — François le Champi. — Le Testament de César Girodot.
THÉATRE-LYRIQUE. — Roméo et Juliette.
GYMNASE. — L'affaire est arrangée. — La Vertu de ma femme. — La Victoire d'Annibal. — La Cravate blanche.
VAUDEVILLE. — La Famille Benoiton.
VARIÉTÉS. — La Grande-duchesse.
PALAIS-ROYAL. — Un Coup de vent. — La Mariée du mardi gras. — La Grammaire.
CHATELET. — Cendrillon, ou la Pantoufle merveilleuse.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au bois
AMBIGU. — Le Juif errant.
GAITÉ. — Peau d'âne.
BEAUMARCHAIS. — Marthe la Lorraine.
FOLIES-SAINT-GERMAIN. — Le Médecin des enfants.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Canotiers de la Seine.
MENUS-PLAISIRS — L'Ahuri de Chaillot
NOUVEAUTÉS. — Le Pot de fleurs sur la tête. — Les Amours d'un petit clerc.

Hausse	Baisse	BOURSE DU 11 SEPT.		Précéd. clôture	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
.. 05	.. ..	3 0/0	cpt	.. 70 ..	.. 69 95	.. .. ..	.. .. ..	.. 70 0
.12½	.. ..	jouissance juillet	31	.. 69 90	.. 69 95	.. 70 05	.. .. ..	70 02 ½
.. 25	.. ..	4 1/2 0/0	cpt	98 ..	98 ..	.. ..	.. ..	98 25
.. ..	.. ..	j. 22 sept. 1867	31	95 75	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	4 0/0 j. 22 sept. 1867	cpt	83 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1 25	.. ..	OBLIG. DU TRÉSOR	cpt	472 50	473 75	... ..	... ..	473 75
.. ..	.. ..	int. 20 f. janv.-juillet	31	435 ..	.. ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.5 ..	BANQUE DE FRANCE	cpt	3345 ..	3340 ..	....	....	3340 ..
8 75	.. ..	CRÉDIT FONC. DE FRANCE	cpt	1370 ..	1377 50	....	....	1378 75
.. ..	.2 50	j. janv.-juill	31	1372 50	1378 75	....	....	1370 ..
.. ..	.. ..	CRÉDIT FONC. COLONIAL	cpt	560 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	575 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	CRÉDIT AGRIC., janv.-juil.	cpt	625 ..	620 ..	622 50	... ..	625 ..
.. ..	.. ..	CRÉDIT INDUST. COMMER.	cpt	640 ..	640 ..	... ..	... ..	640 ..
.. ..	.. ..	j. mai-novemb. est.	31	640 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
.1 25	.. ..	DÉPOTS ET COMP. COUR.	cpt	552 50	553 75	... ..	... ..	553 75
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	557 50	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.. ..	SOUS-COMPT. DU COMM.	cpt	410 ..	410 ..	... ..	... ..	410 ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	400 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.7 50	CRÉDIT MOBILIER	cpt	315 ..	310 ..	... ..	297 50	307 50
.. ..	.3 75	j. janvier-juillet est.	31	311 25	307 50	308 75	298 75	307 50
.5 ..	.. ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	cpt	525 ..	525 ..	... ..	... ..	530 ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	525 ..	525 ..	... ..	... ..	525 ..
.. ..	.2 50	COMPTOIR D'ESCOMPTE	cpt	697 50	695 ..	... ..	... ..	695 ..
.. ..	.1 25	j. février-août	31	690 ..	688 75	... ..	... ..	688 75
.. ..	.. ..	ORLÉANS estampillé	cpt	897 50	897 50	... ..	... ..	897 50
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	898 75	898 75	... ..	... ..	898 75
.. ..	.1 25	NORD	cpt	1167 50	1168 75	.... ..	.... ..	1166 25
.. ..	.. ..	j. janv.-juillet	31	1170 ..	1170 ..	.... ..	.... ..	1170 ..
.. ..	.1 25	EST	cpt	547 50	548 75	... ..	... ..	546 25
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	550 ..	548 75	... ..	... ..	550 ..
.. ..	.1 25	PARIS-LYON-MÉDITERR.	cpt	900 ..	900 ..	... ..	... ..	898 75
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	902 50	902 50	... ..	... ..	902 50
.2 50	.1 25	MIDI	cpt	546 25	545 ..	... ..	... ..	545 ..
.. ..	.. ..	janvier-juillet	31	542 50	543 75	... ..	... ..	545 ..
.. ..	.5 ..	OUEST	cpt	572 50	570 ..	... ..	... ..	567 50
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	572 50	... ..	... ..	... ..	... ..
.3 75	.. ..	CH. DES DEUX-CHARENTES	cpt	331 25	331 25	... ..	... ..	335 ..
.. ..	.. ..	j. février-août	31	340 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
.2 50	.. ..	MESSAG. IMP. MARITIMES	cpt	730 ..	732 50	... ..	... ..	732 50
.. ..	.. ..	j. juin-décembre	31	762 50	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	.2 50	Cie PARISIENNE DU GAZ	cpt	1580 ..	1580 ..	....	....	1577 50
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	1577 50	... ..	... ..	... ..	....
.. ..	.2 50	CANAL MARITIME DE SUEZ	cpt	308 75	307 50	... ..	... ..	306 25
.. ..	.5 ..	j. janvier-juillet	31	310 ..	307 50	... ..	... ..	305 ..
.. ..	.5 ..	Cie TRANSATLANTIQUE	cpt	340 ..	337 50	... ..	... ..	335 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	332 50	335 ..	... ..	... ..	335 ..
.2 50	12 50	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE	cpt	142 50	137 50	... ..	... ..	130 ..
.. ..	.7 50	j. janvier-juillet	31	140 ..	137 50	... ..	... ..	132 50
.. ..	.. ..	ITALIEN 5 0/0	cpt	49 60	49 60	.. ..	.. ..	49 60
.. ..	.. 15	j. janvier-juillet	31	.. 49 70	.. 49 50	.. .. ..	.. .. ..	.. 49 55
.. ..	.. ..	ÉTATS-UNIS 6 0/0	cpt	85 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	83 5/16	.. ..	.. ..	.. ..	.. ....
.. ..	.. ..	CH. DE FER AUTRICHIENS	cpt	490 ..	491 25	492 50	... ..	490 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	491 25	490 ..	... ..	... ..	491 25
.1 25	.. ..	SUD-AUTRICHE-LOMBARD	cpt	388 75	388 75	390 ..	... ..	388 75
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	388 75	388 75	... ..	... ..	390 ..
.. ..	.. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt	53 ..	54 ..	.. ..	.. ..	53 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	67 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.2 ..	CH. DE FER ROMAINS	cpt	55 ..	53 ..	.. ..	.. ..	53 ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	55 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.1 25	GUILLAU.-LUXEMBOURG	cpt	116 25	115 ..	.. ..	.. ..	115 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet 1862	31	175 ..	... ..	.. ..	... ..	... ..
.. ..	.5 ..	CRÉDIT MOB. ESPAGNOL	cpt	210 ..	205 ..	... ..	200 ..	205 ..
.. ..	.5 ..	j. janvier-juillet	31	207 50	202 50	203 75	200 ..	202 50
.. ..	.. ..	SARAGOSSE	cpt	82 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	83 75	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. 50	SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX	cpt	24 50	24 ..	.. ..	.. ..	24 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	NORD DE L'ESPAGNE	cpt	72 ..	72 ..	.. ..	.. ..	72 ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	70 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	SARAGOSSE A PAMPELUNE	cpt	40 ..	40 ..	.. ..	.. ..	40 ..
.. ..	.5 ..	j. janvier-juillet	31	45 ..	40 ..	.. ..	.. ..	40 ..
.. ..	.. ..	SARAGOSSE A BARCELONE	cpt	52 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	j. avril-octobre	31	50 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	PORTUGAIS, Cie ROYALE	cpt	63 25	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	j. janvier-juillet	31	60 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.2 50	.. ..	FONCIER D'AUTRICHE	cpt	635 ..	637 50	... ..	... ..	637 50
.. ..	.. ..	j. mai-novembre	31	637 50	... ..	... ..	... ..	... ..

OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours	Hausse	Baisse
Départ. de la Seine	229 75	229 ..	.. ..	.. 75
Ville, 1852, 5 0/0	1200 ..	1200 ..	.. ..	.. ..
— 1855-1860	456 25	456 50	.. ..	.. ..
— 1865	532 50	535 ..	.2 50	.. ..
Crédit foncier 1000 fr. 3 0/0	935 ..	... ..	.. ..	.. ..
500 fr. 4 0/0	503 75	502 50	.. ..	.1 25
10es, 4 0/0	102 50	102 50	.. ..	.. ..
500 fr. 3 0/0	490 ..	490 ..	.. ..	.. ..
10es, 3 0/0	100 ..	100 ..	.. ..	.. ..
500 fr. 4 0/0	498 50	500 ..	.1 50	.. ..
Comm., 3 0/0	410 25	412 50	.2 25	.. ..
5es, 3 0/0	82 75	83 ..	.. 25	.. ..
Colonial	560 ..	... ..	.. ..	.. ..
Bourbonnais, 3 0/0	313 50	313 50	.. ..	.. ..
Méditerranée fusion	312 50	312 50	.. ..	.. ..
Nord	319 50	319 75	.. 25	.. ..
Orléans	314 50	314 50	.. ..	.. ..
Grand-Central	313 ..	313 ..	.. ..	.. ..
Lyon-Genève, gar.	310 ..	311 50	.1 50	.. ..
Lyon	321 ..	319 ..	.. ..	.2 ..
Paris-Lyon-Médit.	320 ..	320 ..	.. ..	.. ..
Ouest	311 ..	311 50	.. 50	.. ..
Midi	310 75	312 ..	.1 25	.. ..
Est	315 ..	315 25	.. 25	.. ..
Ardennes	312 25	311 25	.. ..	.1 ..
Dauphiné	312 50	... ..	.. ..	.. ..
Victor-Emmanuel	306 ..	307 50	.1 50	.. ..
— 1863	107 ..	108 ..	.1 ..	.. ..
Lombard et S.-Autr.	216 50	217 50	.1 ..	.. ..
Saragosse	140 ..	139 50	.. ..	.. 50
Romaines	103 ..	101 75	.. ..	.1 25
Cordoue-Séville	... ..	... ..	.. ..	.. ..
Séville-Xérès-Cadix	70 ..	.. ..	.. ..	.. ..
— 9¼ ans	42 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Saragosse-Pampel.	76 ..	77 ..	.1 ..	.. ..
Nord d'Espagne	103 ..	102 ..	.. ..	.1 ..
Ligne d'Italie	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Portugais	81 ..	82 ..	.1 ..	.. ..
Ville de Lille, 3 0/0	96 ..	95 50	.. ..	.. 50
Ville de Lille, 1863	93 ..	93 75	.. 75	.. ..
Roubaix, Tourcoing	35 ..	35 ..	.. ..	.. ..
Ville de Bordeaux	88 ..	89 50	1 50	.. ..
Ville de Rouen	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Comp. immobilière	180 ..	175 ..	.. ..	.5 ..
DIVERSES				
Ch. fer Lyon G. R.	... ..	... ..	.. ..	.. ..
Ch. fer Ligne d'Italie	5 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Ch. de fer du Médoc	250 ..	260 ..	10 ..	.. ..
Ent. Mag. g. Paris	560 ..	560 ..	.. ..	.. ..
Créd. mobil. Italien	240 ..	215 ..	.. ..	25 ..
Soc. C. Ind. Amster.	292 50	... ..	.. ..	.. ..
Banque Ottomane	471 25	... ..	.. ..	.. ..
Banque Pays-Bas	452 50	452 50	.. ..	.. ..
Caisse Mirès	42 ..	42 ..	.. ..	.. ..
Compt. Bonnard Cie	32 50	.. ..	.. ..	.. ..
Sous-Comp. Entrep.	140 ..	140 ..	.. ..	.. ..
Comp. de l'Agricult.	623 75	625 ..	.1 25	.. ..
Soc. l'Approvisionn.	... ..	... ..	.. ..	.. ..
Cail, act. de 500 fr.	925 ..	... ..	.. ..	.. ..
Vieille-Montagne	228 75	228 50	.. ..	.. 25
Docks de St-Ouen	120 ..	120 ..	.. ..	.. ..
Docks entrep. Mars.	230 ..	225 ..	.. ..	.5 ..
Gaz de Marseille	475 ..	... ..	.. ..	.. ..
Union des Gaz	175 ..	... ..	.. ..	.. ..
Soc. gén. des Omn.	1020 ..	1020 ..	.. ..	.. ..
Petites-Voitures	245 ..	245 ..	.. ..	.. ..
Comp. gén. des Eaux	337 50	337 50	.. ..	.. ..
Emprunt turc	31 75	31 90	.. 20	.. ..
Oblig. ottomanes	242 50	241 25	.. ..	.1 25
Empr. tunisien 1863	195 ..	192 50	.. ..	.2 50
Intérieure Espagne	31 ¼	30 ¾	.. ..	.. ½
Emp. Mexicain 6 0/0	12 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Oblig. Mexicaines	106 25	106 25	.. ..	.. ..
Russe 1857	308 75	308 75	.. ..	.. ..
Oblig. Autrich. 65	333 75	332 50	.. ..	.1 25
Méridionaux d'Italie	210 ..	... ..	.. ..	.. ..
Bons Lomb. 1869-70	500 ..	498 75	.. ..	.1 25
Bons Lomb. 1871-76	445 ..	445 ..	.. ..	.. ..
Obl. Foncr d'Autric.	900 ..	... ..	.. ..	.. ..
Pagarès	... ..	... ..	.. ..	.. ..
Empr. tunisien 1867	202 50	200 ..	.. ..	.2 50
Empr. danubien	62 ..	61 ¾	.. ..	.. ¼

PRIMES		LIQUIDATION		FIN PROCHAIN	
3 0/0	dt 1	.. .. à	.. ..	.. .. à	.. ..
—	dt 50	70 .. à	70 10	70 30 à	70 35
—	dt 25	70 20 à	70 25	.. .. à	.. ..
Emprunt italien	dt 1	.. .. à	.. ..	.. .. à	.. ..
—	dt 50	49 60 à	.. ..	50 20 à	.. ..
— —	dt 25	.. .. à	.. ..	.. .. à	.. ..
Crédit mobilier	dt 20	.. .. à	... ..	... .. à	... ..
— —	dt 10	313 75 à	307 50	337 50 à	322 50
— —	dt 5	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Société générale	dt 20	... .. à	... ..	... .. à	... ..
— —	dt 10	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Mobilier espagnol	dt 10	... .. à	... ..	213 75 à	215 ..
Nord	dt 10	.... .. à	.... ..	.... .. à	.... ..
Orléans	dt 10	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Lyon	dt 10	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Midi	dt 10	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Lombards	dt 10	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Nord de l'Espagne	dt 10	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Ce transatlantique	dt 10	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Société immobilière	dt 10	... .. à	... ..	... .. à	... ..
Gaz parisien	dt 10	.... .. à	.... ..	.... .. à	.... ..

LE BULLETIN FINANCIER

Deux heures. — Consolidés, sans variation, — 94 5/8 à 6/8.

La cote de Vienne accuse une amélioration dans les cours des Métalliques.

Nouvelles favorables d'Allemagne. Le discours du roi de Prusse a paru très-incolore. Pas un mot de la nationalité allemande, de l'unité au delà des faits accomplis. Tout est pour le mieux dans la meilleure Allemagne possible.

Les amis de la paix ont applaudi, et la Bourse a passé outre.

Trois heures. — Le 3 0/0 est extrêmement ferme ; il est le fonds de prédilection d'un immense placement qui ne s'interrompt jamais, et qui est dirigé vers le grand-livre de la dette publique par tous les receveurs généraux des départements.

C'est ce grand fleuve de petits capitaux qui depuis quatre ans entraîne les vendeurs vers le cours de 70 francs, toutes les fois qu'on approche du détachement d'un coupon.

Il n'y a que de grandes inquiétudes d'événements politiques qui puissent faire reculer cette marée montante, parce qu'alors la spéculation se livre et vend en un jour plus de Rentes que le comptant en absorbe en un mois. Mais peu à peu les petits capitaux gagnent du terrain, et les déports à chaque liquidation battent en brèche les vendeurs à découvert.

Pour nous, qui assistons au jeu de ces forces comme à une partie d'échecs, nous craignons qu'avec la confiance dans le maintien de la paix, qui commence à s'établir, la spéculation ne soit exposée un jour à une liquidation désastreuse.

Le cours de 70 fr. peut devenir un prix d'achat, et alors le prix de vente être porté 2 fr. plus haut.

Nous revenons sur l'appréciation que la Bourse a faite du discours du roi de Prusse, parce que c'est d'après le calme de cette communication que les haussiers ont tout à l'heure jugé à propos d'enlever le cours de 70 fr.

Les actions du Crédit mobilier sont revenues au cours de 300 fr. parce que jamais la Bourse, en raison de la témérité de ses engagements, ne sait attendre un renseignement exact lorsqu'elle est atteinte par une nouvelle qui menace de troubler la situation de la place.

On transforme un simple concours en reconstitution des choses ; on fait passer de la vie à la mort les gens qui n'ont qu'à veiller sur leur santé, et réciproquement.

Le cours de 300 fr. nous paraît donc répondre beaucoup plus raisonnablement aux circonstances dans lesquelles se trouve le Crédit mobilier que cette fusée qui menaçait la place du cours de 350 fr., et qui pouvait jeter de graves désordres dans les plus sérieuses négociations.

Les moins intéressés à ces mouvements de hausse fébrile sont certainement ceux-là qui travaillent à l'amélioration d'un aussi grand établissement de crédit. Dernier cours, 307 50.

M. MONBEL.

TROIS HEURES

LES DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Berlin, 11 septembre.

Les Nouvelles de Hambourg publient la liste des hommes de confiance du Slesvig-Holstein. Cette liste comprend 20 membres qui tous ont fait partie des anciennes assemblées du Slesvig-Holstein. Deux Danois se trouvent parmi eux. Ce sont MM. Krüger, membre du Parlement, et l'ex-sénateur Diemer. Les autres membres appartiennent à toutes les nuances de l'opinion publique.

Munich, 10 septembre, soir.

Une correspondance de la *Gazette du soir* d'Augsbourg assure que le prince de Hohenlohe présentera au Parlement de la prochaine session la loi relative à la réorganisation de la première Chambre.

M. Lutz, chef du cabinet, doit être nommé ministre de la justice.

Munich, 11 septembre.

L'empereur d'Autriche est arrivé ici ce matin. Il a continué aussitôt son voyage vers Schaffouse (Suisse), où il doit rencontrer l'impératrice et sa sœur, la reine de Naples, venant toutes deux de Zurich.

(*Havas-Bullier.*)

DERNIÈRE HEURE

Le changement survenu dans la politique française au sujet de la question de Crète, et annoncé par nous il y a quelque temps, se dessine de plus en plus.

Jusqu'ici c'était la France qui, dans une certaine mesure, regardait comme assez vital le mouvement insurrectionnel de l'île de Crète.

Aujourd'hui nous apprenons d'une source tout à fait digne de foi que le cabinet des Tuileries a pris l'initiative auprès du gouvernement de Saint-Pétersbourg pour arriver à une action commune en vue de la solution de la question crétoise. Cette initiative française aurait pris pour base le fait accompli de l'insurrection vaincue.

Nous savons, du reste, d'un autre côté, que, quoi qu'en aient dit les dépêches Havas, la Porte se refuse encore énergiquement à laisser les commissaires des grandes puissances prendre part à une enquête internationale au sujet de l'île.

Enfin on nous confirme que la France, depuis quelques semaines déjà, ne soulèverait plus la question de l'enquête, et que la Russie, après la visite de Fuad Pacha en Crimée, n'insisterait plus trop sur ce point.

Le courrier d'Amérique nous apprend qu'un conseil de cabinet a eu lieu le 27 à Washington.

Tous les ministres auraient offert leur démission de vive voix.

On assure que M. J. Black, ami personnel du président Johnson, succédera à M. Seward.

On croit que la démission du directeur des postes, M. Randall, sera acceptée, mais celle de M. Mac Cullock ne le sera pas.

Les hommes de confiance de Nassau sont convoqués pour le 16 septembre à Berlin. — ET. JUNCA.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LE BULLETIN DU JOUR

LE MONDE POLITIQUE

On sait que les quatre ministres qui sont autour de Paris doivent se réunir quatre fois par semaine au ministère d'Etat, en l'absence de l'empereur. Les portefeuilles contenant les affaires à soumettre à l'empereur doivent être portés à Biarritz par un auditeur attaché au ministère d'Etat et au ministère de l'intérieur. Les quatre ministres tiennent aujourd'hui la première séance au ministère d'Etat.

Nous enregistrons dans cette partie du journal tous les bruits qui circulent dans le monde politique. C'est ainsi que nous avons donné place au bruit du remplacement de M. le marquis de Moustier par M. le duc de Gramont, quoique ce bruit soit dénué de tout fondement. Il n'y a de vraisemblable que la nomination que nous avons annoncée, à savoir : M. de Moustier ayant pour successeur M. de La Valette. Dans l'état actuel des choses, cette nomination serait la seule qui aurait un sens politique et une signification pacifique. Elle est naturellement indiquée par le discours d'Amiens. Ajoutons que M. de La Valette est de l'école de MM. Molé, Pasquier, de Morny; par la pente de son esprit, il incline plus à écarter les complications qu'à les faire naître ou qu'à les aggraver, et à apaiser qu'à irriter. M. Rouher restant ministre d'Etat, M. de La Valette est le ministre des affaires étrangères de la situation. S'il en était ainsi, pourquoi le marquis de La Valette n'aurait-il pas pour successeur au ministère de l'intérieur le vicomte de la Guéronnière, lequel pourrait défendre et soutenir à la tribune du Corps législatif le projet de loi sur la presse et le projet de loi sur les réunions publiques? Si ce n'était pas un progrès suffisant, ce serait du moins une détente.

Cité à comparaître devant le juge d'instruction sous l'inculpation du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, à raison d'un article ayant pour titre : LES POINTS NOIRS, le *Courrier français* et M. Vermorel ont eu plus de bonheur que la *Liberté* et M. de Girardin, car la poursuite a été abandonnée.

En vertu de la loi du 11 décembre 1849, M. A. Calavaz, l'un des condamnés politiques de l'affaire de la société secrète du boulevard Saint-Michel, actuellement détenu politique à Sainte-Pélagie, vient de recevoir un ordre émané du ministère de l'intérieur « *qui lui enjoint de sortir immédiatement du territoire français à l'expiration de sa peine.* »

La lettre suivante, que publie le *Siècle*, a été adressée aux membres de la commission législative saisie du projet de loi relatif aux assurances sur la vie :

Messieurs les députés,

A la fin de la session un projet de loi concernant les assurances *collectives* sur la vie a été transmis au Corps législatif, qui l'a renvoyé à votre examen.

Comme membres du comité de fondation de l'*Ouvrière* (ancienne *Prévoyante*), nous protestons de toutes nos forces contre l'absorption par la caisse des dépôts et consignations de notre projet d'assurances collectives sur la vie, élaboré par nous pendant cinq années, et communiqué, selon le vœu de la loi, aux autorités compétentes.

Actes notariés, circulaires, dépôts de pièces dans les diverses administrations, procès-verbaux de nos délibérations, articles de journaux du 22 mars 1862 jusqu'à ce jour, vous seront communiqués.

Nous aimons à penser que le conseil d'Etat n'a pas été mis dans la confidence de nos travaux, de nos statuts, de nos communications à l'autorité administrative et de nos légitimes prétentions à accomplir, dans *une société libre*, une tâche laborieuse et civilisatrice qui devait conquérir à la prévoyance et à l'épargne près d'un million de nos compatriotes.

Nous croyons, messieurs les députés, qu'il suffira de mettre nos titres sous vos yeux pour que le projet du gouvernement soit modifié de manière à donner satisfaction à l'intérêt privé, que nous représentons, et à l'intérêt des sociétés de secours mutuels, que notre projet avait voulu élever à un si haut degré de perfection.

Agréez, messieurs, nos sentiments respectueux et distingués.

Paris, le 5 septembre 1867.

E. ANDRÉ-PASQUET, président; RADOU, ancien notaire et maire, vice-président; GAGNEUX, secrétaire-fondateur; LEJEUNE, propriétaire; ERNEST ROBERT, propriétaire; DE CHRISTOT, propriétaire. »

Les diplomates ont donné un surnom à M. le marquis de Moustier. Ils l'appellent *Madame Benoiton*. Pourquoi? Mais parce que, comme le personnage de la pièce de M. Victorien Sardou, M. de Moustier est toujours sorti.

Par arrêté ministériel en date du 5 septembre, le journal scientifique hebdomadaire le *Cosmos*, dirigé par M. Victor Meunier, a été autorisé à traiter de matières politiques et d'économie sociale.

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, dit savoir d'une manière positive que la question de la restitution des restes du duc de Reichstadt n'a pas du tout été soulevée à Salzbourg.

Le gouvernement portugais vient de conclure avec une société anglaise un traité pour l'établissement d'un télégraphe sous-marin, qui, partant de Peniché pour aboutir à Falmouth, relierait directement le Portugal à l'Angleterre.

On lit dans le *Moniteur républicain* de Mexico :

Les soldats étrangers, débris de l'intervention, qui étaient à Guadalajara, gardés par l'armée de l'Ouest, ont été mis en liberté.

Ils seront meilleurs comme colons que comme soldats.

Le capitaine général des provinces basques et de la Navarre a publié l'ordonnance suivante :

« Sont déclarées suspendues et sont appelées à être révisées toutes les permissions de chasse et d'usage d'armes, quelles que soient l'autorité qui les a accordées, l'époque de leur autorisation et les personnes en faveur desquelles elles sont appliquées.

Le *New-York Tribune* du 29 août dit qu'on craint que le président Johnson n'ôte à Grant le commandement de l'armée. Prévoyant que cela pourrait bien arriver, le Congrès y a mis ordre à la dernière session en ajoutant au bill d'appropriation relatif à l'armée la clause suivante : 1° le quartier général de l'armée sera dans la ville de Washington ; 2° toutes les instructions, tous les ordres relatifs aux opérations militaires seront publiés par l'entremise du général de l'armée, et, en cas d'impuissance ou d'incapacité, par celle du général qui vient après lui.

Le général de l'armée ne sera ni destitué, ni suspendu, ni relevé de son commandement, ni chargé de servir ailleurs qu'audit quartier général, si ce n'est à sa propre demande, sans l'approbation préalable du Sénat, et tous ordres et instructions relatifs aux opérations militaires rendus contrairement aux prescriptions de cette section du bill seront nuls et non avenus.

Nos informations particulières de Constantinople nous apprennent que le vice-roi d'Egypte, Ismaïl-Pacha, est parti hier pour Alexandrie.

Et. Junca.

LE MONDE DÉPARTEMENTAL

BOUCHES-DU-RHONE. — M. Bernex, candidat agréable, a été élu conseiller général pour le 4e canton Nord *extra-muros* de Marseille. De nombreuses réclamations, auxquelles son élection a donné lieu, viennent de prendre corps et de se présenter, sous forme de protestation, devant le conseil de préfecture des Bouches-du-Rhône.

Les adversaires de M. Bernex lui reprochent d'avoir abusé de ses fonctions de maire et de l'autorité qu'il a su puiser en elles pour racoler des employés de tout grade; pour faire arroser les chemins poudreux, placer des réverbères dans les endroits jusqu'alors obscurs et planter des arbres dans les terrains stériles; pour faire tracer l'emplacement d'un marché; enfin pour se répandre en promesses concernant les chemins et les ports, promesses illusoires qui se sont envolées avec le lendemain de l'élection.

Les mêmes adversaires accusent M. Bernex d'avoir entassé dans des voitures, pour les traîner au scrutin, les plus misérables clients de l'assistance publique, des infirmes, des sourds-muets, voire même des fous furieux.

Autre reproche, celui-là plus grave encore, car il soulève une question d'ordre supérieur en matière de jurisprudence administrative. Laissons ici la parole aux auteurs de la protestation :

Malgré l'invitation donnée à chaque président de section par M. Féraud, qui dirigeait les opérations de la première section, l'autorité a fait cerner les alentours du premier bureau et obligé les président de sections à se rendre à l'hôtel de ville pour y apporter leurs procès-verbaux respectifs. Le dépouillement des votes de chaque section a été fait par le maire lui-même, de telle sorte que M. Bernex s'est élu lui-même, s'est proclamé lui-même dans son cabinet, s'est congratulé lui-même, et au lieu d'un procès-verbal de recensement il n'y a eu qu'une simple lettre écrite par M. le maire à son supérieur hiérarchique, M. le préfet, lui annonçant leur commun triomphe.

Que répond à ces diverses accusations le commissaire du gouvernement? Il répond que l'hôtel de ville de Marseille a toujours été considéré comme centre de la vie administrative, comme siége de la commune, et qu'il n'est pas permis aux sections, que la *fantaisie préfectorale* (c'est le commissaire du gouvernement qui parle) s'ingénie à créer, de se considérer comme des circonscriptions électorales distinctes, ayant droit à des opérations propres.

Le commissaire du gouvernement repousse les reproches de promesses, manœuvres et captations adressés à M. Bernex, qui n'aurait fait en cela qu'imiter ses adversaires. MM. Pelletan et autres n'ont-ils pas promis aux électeurs des *abîmes de félicité* (*sic*) et le bonheur de l'humanité?

Arrêtons-nous sur cette écrasante comparaison. Le tribunal administratif a remi le prononcé de son jugement à mardi, et nous ne désespérons pas de voir triompher devant lui la cause généreuse qu'ont embrassée les auteurs de la protestation.

HÉRAULT. — Les protestations auxquelles ont donné lieu les dernières élections au conseil général défilent depuis huit jours devant le conseil de préfecture, et, parmi elles, il en est une qui captive tout particulièrement l'attention publique : c'est celle qui intéresse l'élection pour le 2e canton de Béziers.

Les électeurs indépendants de cette circonscription avaient porté M. Fabregat, ancien maire de Béziers, contre M. du Lac, conseiller sortant et ambitieux de rentrer sous l'égide de l'administration. Or l'administration a triomphé, mais petitement, et à l'aide de quels moyens? Sur les huit communes engagées dans la lutte cinq ont protesté.

On parle d'un maire qui aurait admis un mineur à voter, et qui, sur l'observation de l'incapacité du votant, aurait décidé qu'il serait défalqué une voix du nombre total, sans dire au profit ou au détriment de quel candidat. Plus loin, c'est une facture commerciale mise dans la boîte en guise de bulletin, et retirée sans façon pendant le cours du scrutin. Ailleurs c'est un autre maire qui épuise tous les moyens pour s'opposer à la levée des copies de listes électorales, et qui, de plus, fait conduire par la police dans la salle du scrutin le bataillon des pensionnaires d'un établissement charitable.

On reproche au maire de Béziers d'avoir fait usage de bulletins de vote en papier transparent et d'avoir déployé devant l'hôtel de ville une force publique inusitée.

Sur ce dernier grief, laissons la parole à l'éloquent défenseur des protestations, Me Thourel, que M. Berryer appelait récemment le premier avocat du Midi :

Qui, s'est-il écrié en finissant, voyait-on dans ces groupes repoussés par les baïonnettes? Dix-huit cents électeurs indispensables, venant réclamer leurs cartes et demandant à exercer le droit sacré du vote. Et ne nous dites pas, avec des rapports de police, pour justifier votre étrange prise d'armes, que l'ordre était menacé! Il n'y a eu de menacé, il n'y a eu de compromis que la liberté du suffrage. Il eût été trop facile de forcer le poste; mais les électeurs ont préféré rester calmes et dignes en face de ces provocations: ils ont préféré faire appel à la voix dévouée et amie qui vous parle que faire appel à la force du peuple.

Malgré ce magnifique et généreux plaidoyer, le favori de l'administration a triomphé devant le conseil de préfecture. L'élection de M. du Lac a été validée par décision écrite, dont la lecture a été faite, non par le président, mais par le conseiller-rapporteur.

N'y aurait-il pas dans ce seul fait matière à un recours au conseil d'Etat?

Et. Junca.

LE MONDE PARISIEN

Le docteur Véron avait beaucoup plus d'amis que lui-même peut-être ne le savait, si l'on en juge par le grand nombre de personnes qui vont ou qui envoient chaque jour chercher de ses nouvelles.

Voici le bulletin d'hier 10 septembre :

Nuit calme. — Ce matin, physionomie excellente; langue humide et molle; pouls à 72, très-régulier. — Un peu faible. — Peau fraîche. — Retour de l'appétence. — Intelligence parfaite.

BLACQUE.

Aujourd'hui on nous signale encore une amélioration sensible dans l'état du docteur Véron.

Voici la vérité vraie sur une des excentricités qui depuis de longues années ont le plus intrigué la curiosité parisienne : nous avons nommé *le Persan*.

Le Persan occupe depuis vingt-huit ans le premier étage de la maison qui porte aujourd'hui le numéro 204, rue de Rivoli, et depuis vingt-huit ans il n'a jamais quitté Paris une heure, et n'a jamais été malade. Ses voyages à Saint-Pétersbourg, à Ispaham, au diable, que sais-je? sont de pure fantaisie, comme presque toutes les histoires qui ont si souvent paru sur son compte.

Le Persan se nomme Mohammed-Ismaël-Khan, ce dernier mot étant une désignation nobiliaire de son pays d'origine, comme chacun sait. Il a quatre-vingt-quatre ans sonnés. Sa fortune est de deux millions à deux millions cinq cent mille francs. Elle était plus considérable, mais au moment de la révolte des cipayes de l'Inde Ismaël-Khan était intéressé dans un chantier de construction à Bombay, et perdit une somme de huit cent mille francs à la suite de la tourmente.

Le Persan vit très-simplement, ne boit jamais de vin, et sa gourmandise se borne à un goût très-prononcé pour les fruits primeurs. Il a un seul domestique, un valet de chambre, et celui qu'il a actuellement le sert depuis douze ans. Le Persan possède des voitures, mais pas de chevaux; il les loue, cocher compris, chez Brion. Il paye pour son appartement un loyer annuel qui, avec les contributions, se monte à moins de 8,000 fr. par an. Depuis vingt-huit ans il *loue* son mobilier qui est comme le couteau de la fable.

C'est là une excentricité si vous voulez, à coup sûr une lubie coûteuse, qu'il faut attribuer cependant à la force de l'habitude. Pendant vingt ans l'appartement qu'il occupe lui était loué, meublé, par un tapissier. Il y a huit ans, à la fin du bail du tapissier, le Persan prit l'appartement à son nom; mais le malin tapissier connaissait son homme, et refusa de lui vendre le mobilier. Le Persan ne voulut pas se séparer de son bric-à-brac chéri, et trouva très-ingénieux de louer les meubles au tapissier à raison de 1,800 francs par an. De temps à autre il renouvelle à ses frais des tapis, des rideaux, etc., et continue à en payer imperturbablement le loyer au parfait tapissier.

La vie publique du Persan est très-simple, quoiqu'on veuille absolument l'entourer d'une sorte de mystère.

On lui apporte tous ses repas du dehors; il se promène à pied le matin, et l'après-midi, de deux à cinq heures, se rend ponctuellement au bois de Boulogne. Le soir il va au théâtre, de préférence aux spectacles lyriques.

Chez lui il n'entre âme qui vive, excepté son valet de chambre et son tailleur qui est un « artiste » connu.

En 1848 le Persan faillit devenir une des victimes innocentes de l'insurrection. Il s'était aventuré à se montrer à l'une des croisées de son appartement lorsqu'un garde national le coucha en joue. Le Persan eut heureusement le temps de se retirer dans sa cuisine, et pendant les fameuses journées on ne le vit plus reparaître.

M. de Tonnens s'est à peu près consolé de la perte de sa couronne. S'il regrette encore l'Araucanie à certaines heures, s'il est pris quelquefois de la velléité d'aller reconquérir le trône d'où il a été renversé, c'est en raison des bénéfices qui sont attachés au métier de roi. On lui allouerait une pension honnête, une rente viagère, qu'il renoncerait à jamais à retourner en Amérique, où d'ailleurs les Européens, quand ils se mêlent d'aspirer à la royauté ou à l'empire, ne réussissent pas généralement au gré de leurs désirs.

Jusqu'à présent on n'avait pas songé à proposer à l'ex-huissier de Périgueux de lui servir la subvention en question; aussi bien s'est-il décidé à la demander, et à la demander au Trésor, rien que cela, en dédommagement des sacrifices qu'il a faits dans l'intérêt de la France.

Dans l'intérêt de la France! parbleu! voilà une nouvelle. Son ambition, son amour des voyages, entraîne un matin ou un soir un huissier dans les Terres de feu. Il plaît à ce cerveau brûlé de se coiffer d'un diadème ;— il échoue, c'est tant mieux pour les Araucaniens. On le met en prison, et c'est tant pis pour lui ;— puis, à un moment donné, ce monsieur prétend qu'il a agi dans l'intérêt de la France et qu'on lui doit des rentes !)

A qui n'en devra-t-on pas à ce prix-là?

On en devra au docteur F... (que j'ai envie d'écrire ce nom en toutes lettres!

Le docteur F... a amassé une certaine fortune. Il la dépense en donnant des soirées de spiritisme qui lui coûtent fort cher en bougies et en médiums.

Hier au soir, il avait convié la presse à sa réunion mensuelle. Les esprits devaient être interrogés sur le compte du zouave Jacob et dire leur façon de penser à l'endroit de cet intéressant militaire. M. Babinet, de l'Institut — excusez du peu! — avait promis d'honorer la réunion de sa présence; du moins l'amphitryon, sur les lettres d'invitation, l'avait-il laissé entendre.

Albert Brun, Victor Noir et moi, nous nous en fûmes chez le docteur. Pas plus de M. Babinet que sur la main, comme on dit.

Dix personnes autour d'une table faisaient tourner ce meuble, qui tourna mal; trente autres, parmi lesquelles beaucoup de décorées, les regardaient.

Les esprits, sans doute mal disposés, se firent tirer l'oreille pour parler. A peine daignèrent-ils imiter le bruit de la scie, des marteaux de tonnelier et de forgeron frappant sur les futailles ou sur l'enclume. On les pria de chanter la *Femme à barbe* et *J'ai du bon tabac*, et ils ne chantèrent pas. On les somma de faire sauter en l'air une poire, et la poire ne sauta pas.

En revanche, des croyants et des sceptiques se prirent de querelle; on échangea des mots aigres, et la séance fut dissoute.

Chose à noter : ce fut l'esprit de l'illustrissime *doctore* de la Pommerais qui tint le dé de la conversation une partie de la soirée. Il fit à merveille les honneurs de la maison de son collègue.

L'Ambigu-Comique jouera cet hiver, à ce que l'on affirme, un drame national intitulé *Etienne Marcel*.

L'œuvre, bien écrite en même temps que bien tramée, n'est conséquemment ni de M. Dennery ni de M. Ponson du Terrail; elle est due à la plume d'un jeune écrivain, M. Georges Noguès, qui a du talent comme quatre.

Georges Sauton.

Ce soir mercredi, à l'Arène athlétique, rue Le Peletier, 51, revanche de Faouet, contre Bonnet le Bœuf, le géant des Alpes.

LA RUE. — A propos du choléra, qui vient d'envahir la Hollande, on parlait l'autre soir, au foyer du théâtre de la Gaîté, de la nécessité d'établir un cordon sanitaire pour limiter les progrès du fléau.

Mlle X... demanda ce qu'on entendait par cette locution, qui lui était inconnue.

« Une supposition : « lui dit le fils du » grand Frédérick, vous vous en allez passer votre dimanche à Enghien... vous êtes » seule dans votre compartiment avec un » monsieur trop *entrepreneur*... qu'est-ce » que vous faites?...

» — Dame!... fait pudiquement Mlle X... » j'appelle le conducteur au moyen du système... je tire le cordon...

» — Très-bien!... voilà ce que c'est que le » *cordon sanitaire*. »

Ce matin, dès l'aube, un paysan s'était arrêté devant le rouleau compresseur de la machine locomobile qui fonctionne place du Château-d'Eau, et considérait d'un air ébaubi cette machine, qui lui semblait égarée hors de sa voie.

— Si vous voulez monter, jeune homme?... lui cria le mécanicien.

— Je vas au chemin de fer de Lyon, répondit le paysan.

— Justement... on va vous y mener... Montez donc! reprit l'autre.

Sans se faire prier davantage, l'homme des champs grimpe à côté du chauffeur... la vapeur siffle... on part... Le rural est stupéfait de voyager en chemin de fer au milieu de Paris.

Arrivé à son point d'arrêt, le joyeux mécanicien fait machine en arrière jusqu'à l'endroit d'où il était parti. Une fois là, même manœuvre qu'en commençant... et ainsi de suite.

La foule matinale s'était assemblée sur le parcours et se tordait de rire.

Le villageois, comme *Mignon* regrettant la patrie, aspirait à descendre, mais il n'osait bouger...; et le facétieux mécanicien continuait à broyer philosophiquement le macadam...

Et le rouleau roulait toujours...

A l'heure qu'il est il roule peut-être encore. Voilà ce qui peut s'appeler *rouler le paysan*.

Elie Frebault.

LE MONDE MÉTÉOROLOGIQUE

Aujourd'hui, 11 septembre, le thermomètre de l'ingénieur Queslin, opticien, marquait :

A 7 heures du matin, 17 degrés »/10es au-dessus de 0; à 11 heures, 21 degrés 2/10es au-dessus; à 2 heures du soir, 24 degrés »/10es au-dessus de 0. Hauteur barométrique : 760 millimètres.

LE MONDE THERMAL

BIARRITZ. — L'empereur, l'impératrice et le prince impérial sont arrivés dimanche matin, à 8 heures, à la gare de Biarritz, où les autorités seules les ont reçus.

C'était lundi la fête des Basques. Ce jour-là les Basques de toutes les provinces environnantes viennent prendre un bain, danser sur la plage et absorber une grande quantité de liquide.

Ils s'en sont bien acquittés.

L'empereur et l'impératrice sont descendus un instant du château pour s'approcher de la musique qui jouait sur la pelouse. L'empereur paraissait un peu vieilli à tous les gens qui ne l'on vu que l'année dernière. L'impératrice était en robe Bismark.

Le soir la ville a été illuminée. Le coup d'œil était charmant. Un enthousiaste avait demandé de faire tirer un feu d'artifice à ses frais. Le maire ayant consenti, il a tenu sa promesse. Mais il a envoyé de tous les côtés des gens porteurs d'une boîte dans laquelle chacun versait à son gré, et suivant son enthousiasme personnel, une offrande pour couvrir les frais de cette partie de la fête.

Que de maires devraient en faire autant! Les chemins et les améliorations indispensables à faire dans les communes y gagneraient à coup sûr, car les contributions seraient employées à d'autres choses qu'à l'élévation d'arcs de triomphe, des illuminations... inutiles.

Johann Reuchsel.

LE MONDE GASTRONOMIQUE

Café-Restaurant du Grand-Opéra

10, BOULEVARD DES CAPUCINES, ET 2, PLACE DE L'OPÉRA

Menu du mercredi 11 septembre 1867, servi depuis cinq heures du soir.

Potage Saint-Germain.
Soles à la Choisy.
Côtes de bœuf à la bourgeoise.
Perdreaux rôtis.
Artichauts à l'huile.
Pêches pralinées.
Dessert.

6 francs par tête, vin non compris.

LE MONDE AGRICOLE ET COMMERCIAL

Le typhus contagieux des bestiaux menace de nouveau nos départements de l'Est. Il s'est manifesté dans quelques communes de la Bavière rhénane, et l'administration française a cru devoir prendre des mesures préventives.

Le préfet du Bas-Rhin vient de prendre un arrêté en vertu duquel il doit être procédé au recensement et au signalement de toutes les bêtes à cornes dans l'arrondissement de Wissembourg.

Chaque propriétaire devra porter à la connaissance du maire de sa commune les changements survenus dans l'état de son bétail, soit par naissance, vente, etc. Il devra en même temps faire déclaration de la maladie ou de la mort de ses bêtes, qui seront immédiatement soumises à l'inspection du vétérinaire.

L'autorisation du vétérinaire est nécessaire pour l'enfouissement des bêtes mortes et l'abattage de celles qu'on destine à la boucherie.

Parmi les autres précautions prises par l'administration nous citerons en finissant la suspension des foires et marchés et du commerce du gros bétail, ainsi que la destruction immédiate des chiens et chats errants dans tout l'arrondissement de Wissembourg.

Les détails suivants sur l'invention du nouveau wagon pour le transport des viandes se recommande tout particulièrement à l'attention, en France, de tous ceux qui font le commerce du bétail :

Une société qui se propose de transporter sur le marché de New-York des viandes fraîches provenant des Etats de l'Ouest vient de soumettre à l'examen du public le modèle des wagons qu'elle a l'intention d'employer pour réaliser son objet. Les points des Etats de l'Ouest les plus rapprochés de New-York sont encore à une distance de 5 ou 600 kilomètres, et cette compagnie ira chercher des viandes à 1,000 et même 1,200 kilomètres. Le wagon qu'elle expose contient des pièces de bœuf et de mouton qui viennent de Newark, dans l'Ohio, c'est-à-dire de 250 lieues.

Ces viandes sont parfaitement conservées, et préférables même aux chairs des animaux qui font à pied le voyage souvent long et pénible des pâturages aux abattoirs. Cependant le train dont faisait partie le wagon de la « Lyman Refrigerating transportation Co », — c'est le nom de cette société, — n'avait pas mis moins de quatre jours à venir de Newark à New-York, et il avait voyagé par une température des plus élevées.

La caisse du wagon modèle est semblable à celle d'un char à marchandises ordinaire; seulement la cloison extérieure est séparée de la cloison intérieure par une couche de liége de trois pouces d'épaisseur, destinée à absorber l'humidité et à prévenir le contact de l'atmosphère. Le toit du wagon est muni à chaque bout d'une ouverture par laquelle, lorsque les viandes sont sur le point d'ariver au train, on verse des blocs de glace qui sont reçus dans des sortes de tiroirs placés à quelque distance du parquet. Au-dessous de ces tiroirs des ouvertures permettent à l'eau de s'échapper. Les morceaux de viande sont entassés dans le wagon, dont le plancher est revêtu de zinc. Des tubes portant des réceptacles de glace apportent dans la caisse des courants d'air qui maintiennent la température à une moyenne de 6 ou 7 degrés centigrades au-dessus de zéro. Enfin au milieu du toit un ventilateur, qui reçoit son impulsion du mouvement de marche, contribue à la fois à renouveler l'air et à le rafraîchir. La dimension de ce wagon modèle est la même que pour les wagons ordinaires. Celui qui est exposé actuellement a pu recevoir les chairs de 6 bœufs et de 122 moutons.

La compagnie annonce l'intention de mettre bientôt en mouvement sur les lignes de l'Ouest un certain nombre de ses wagons, qui sont d'ailleurs adaptés non-seulement au transport des viandes, mais encore à celui du poisson, des fruits, et en un mot de tous les comestibles d'une conservation difficile en été. Il est à désirer que l'entreprise réussisse; les bestiaux se vendent bon marché dans l'Ouest, et si la viande de boucherie des Etats d'Ohio et d'Indiana était amenée à peu de frais et en bon état sur la place de New-York, ce serait un véritable bienfait pour la population.

Jean Tapié.

Déclarations de faillites du 9 septembre 1867.

De la société en nom collectif A. BUFFET jeune et Ce, ayant pour objet la fabrication d'instruments de musique, dont le siége est à Paris, rue de Bondy, 94, composée de : 1° Auguste Buffet; 2° et Mlle Augustine Buffet, demeurant tous deux au siége social. M. Girard, j.-c., et M. Devin, s. p.

BUFFET (Auguste), fabricant d'instruments de musique, à Paris, rue de Bondy, 94, personnellement. M. Girard, j.-c., et M. Devin, s. p.

FRANQUET (Victor), limonadier, à Romainville, rue de Paris, 68. M. Bucquet, j.-c., et M. Knéringer, s. p.

PETIT (Nicolas-Antoine), restaurateur, à Nogent-sur-Marne, île de la Beauté. M. Bucquet, j.-c., et M. Sautton, s. p.

AVIS DIVERS

CONVERSION

DES DETTES PASSIVES D'ESPAGNE

Pour 100 piastres de capital nominal	La soulte à payer est de	Le revenu sera de
De 1re classe intérieure ou différée de 1831 obtenant 6 piastres de rente	156 fr. 60	32 fr. 40
De 2e classe extérieure obtenant piastres 4.50 de rente	139 05	24 30
De 2e classe intérieure dito	176 85	24 30

Ces soultes peuvent se payer en quatre termes, comme suit :

	Comptant	1er novemb 1867	1er janvier 1868	1er mars 1868	Totaux
1re classe intérieure et différée 1831	38 fr. 80	40 fr. 00	23 (1) 80	40 fr. 00	142 fr. 60
2e classe extérieure	36 00	35 00	22 (1) 85	35 00	128 65
2e classe intérieure	44 30	45 00	32 (1) 85	45 00	167 15

Chez MM. EDWARD BLOUNT ET Ce, 3, rue de la Paix, à Paris, et chez MM. HENTSCH LUTSCHER ET Ce, 20, rue Le Peletier, à Paris, banquiers, chargés de la conversion par le Gouvernement Espagnol.

(1) Déduction faite du semestre d'intérêt au 1er janvier.

LES TRIBUNAUX

Nous reproduisons textuellement cet extrait d'un journal belge, l'*Echo du Parlement* :

Hier matin a été appelé devant le tribunal correctionnel de Bruges l'affaire en cause du nommé Arnold Maertens, en religion frère Ambroise, de l'Institut des *Frères de charité*, à Ostende, prévenu d'attentats à la pudeur sur des enfants de moins de 14 ans confiés à ses soins.

Le tribunal était composé de MM. Defoor, président; de Schietere et Van-Praet, juges. Le siége du ministère public est occupé par Van Maldeghem, substitut. Les défenseurs du frère Amboise sont Mes Soenens et Maertens.

Vingt témoins doivent être entendus; il y a de plus cinq témoins à décharge. Quatorze témoins ont été entendus. L'affaire sera continuée aujourd'hui samedi.

UN MÉDECIN IMPRUDENT.

Un médecin traversait à cheval le village de la Bourboule, commune de Murat-le-Ruaire, quand une paysanne courut après lui et lui demanda de donner une consultation à son mari, homme de quarante ans, chétif et depuis longtemps malade, qui attendait sur le chemin.

Sans mettre pied à terre, le docteur constata chez le sieur Jacques Goy une hypertrophie du cœur remontant à quinze ans, et de plus une gastro-entérine chronique, avec diarrhée persistante depuis dix ans. Comme le malade se plaignait en outre de débilité, de suffocations et de constipation récente, le médecin lui ordonna *verbalement* de prendre un purgatif et de se faire poser un vésicatoire.

La femme Goy, à qui on avait dit d'aller chercher pour vingt ou vingt-cinq centimes de sel de nitre chez le pharmacien ou chez les religieuses, préféra se rendre chez un épicier, qui lui délivra cinquante grammes de nitrate de potasse pour la somme de vingt-cinq centimes. Le lendemain le malade avala la moitié de cette dose, alla trente fois à la selle, et mourut à huit heures du soir.

La rumeur publique attribua cette mort à l'ingestion du remède. La justice informa; un médecin fut chargé de faire l'autopsie du cadavre; les viscères abdominaux furent soumis à l'analyse chimique. A la suite de ces diverses constatations, des poursuites eurent lieu, et le docteur Bogros fut cité à comparaître le 26 juillet, sous l'inculpation d'homicide par imprudence devant le tribunal de police correctionnelle de Clermont-Ferrand.

Acquitté par le tribunal de 1re instance, le docteur Bogros fut appelé devant la cour impériale par le procureur impérial de Clermont-Ferrand.

Mais la cour, confirmant les conclusions des premiers juges, a renvoyé le prévenu, sans dépens.

Cette affaire prouve à combien de désagréments s'exposent les médecins quand ils jettent sur leur passage des ordonnances qu'ils ne prennent pas la peine de fixer par écrit, et que la plupart de leurs clients sont incapables d'attraper au vol et d'exécuter strictement.

NAIVETÉ

Une entremetteuse vient répondre devant le tribunal de certains faits scabreux.

Le président :

— Mais vous saviez bien qu'alors que ces filles étaient perdues vous commettiez un délit en vous entremettant entre elles et leurs amants et en recevant une part du prix de leur débauche.

L'accusée baissant les yeux :

— Je ne pensais pas faire mal; et puis j'ai toujours cru *que la loi passait un amant aux artistes*.

Il paraît que Mlles Camille, danseuse, et Mlle Suzanne, comédienne, ne se contentaient pas d'un amant. Aussi la naïveté de la femme Hort a-t-elle provoqué une hilarité générale.

La femme Hort a été condamnée à seize mois de prison, 50 fr. d'amende et à l'interdiction, pendant deux ans, des droits mentionnés en l'art. 335. Son fils, le sieur Hort, repris de justice, a été condamné à trois mois de prison et 50 fr. d'amende.

Victor Fournier.

LA MOISSON

D'après les journaux de Londres, l'apparition du hareng sur les côtes d'Angleterre dépasse les prévisions des pêcheurs. Chaque bateau en rapporte de trente à quarante mille. On ne les compte plus : on les mesure au boisseau comme des pommes de terre; puis on les empile en *vrac* dans les wagons. Pas un homme... Rien que des harengs!

Toutefois, n'ajoutons pas une entière confiance aux récits ampoulés des feuilles britanniques, qui sont généralement d'une assez jolie force sur la *craque*... comme on dit en anglais. Méfions-nous, en cette circonstance surtout... car *la craque sent toujours le hareng*.

Le *Morning Chronicle* nous conte qu'il vient de tomber une pluie noire en Ecosse, près d'Aberdeen. Cela a dû être bien désagréable pour les blanchisseuses qui avaient étendu leur linge dans les prés.

Les savants, qui ne s'étonnent de rien, prétendent qu'il est tout naturel qu'il pleuve noir puisque *l'horizon s'assombrit*.

L'épouse de l'honorable docteur Smith vient d'être traduite devant le juge, nous apprend le *Courrier de San-Francisco*, sous l'inculpation de port de vêtements masculins. L'honorable docteur a pris la défense de sa femme au nom de l'hygiène et de la décence. Il a cité, entre autres, un fait qui milite puissamment en faveur du costume incriminé. Mme Smith, se trouvant un jour dans un *endroit isolé* (*sic*), fut en butte aux entreprises d'un gentleman, auquel elle n'échappa que grâce à son habillement.

« La crinoline l'eût perdue, s'écria le respectable docteur, sa culotte lui sauva l'honneur.

— S'il en est ainsi, reprit le juge avec bonhomie, il serait réellement fâcheux de dépouiller madame du palladium de sa vertu. »

Et Mlle Smith fut renvoyée des fins de la plainte.

N'importe!... à la place du docteur, moi je me méfierais d'une femme dont la vertu ne tient qu'à *un fil*...

M. Henry Morel commence la publication de ses *Silhouettes dramatiques* par une intéressante biographie de Mlle Schneider. Nous trouvons dans sa brochure quelques détails intimes sur la charmante *grande-duchesse* des Variétés, dont une photographie des mieux réussies orne la première page :

Il lui est arrivé en scène mille et une aventures qui excitèrent l'hilarité de tous les spectateurs, sans qu'elle s'aperçoive jamais que sa naïveté était la cause de cette grande gaîté.

Hortense Schneider me racontait encore l'autre jour deux anecdotes relatives à ses débuts, et qui prouvent combien était grande sa simplicité.

En province on évite, autant que faire se peut, les frais de figuration; dans les villes de second ordre surtout, les engagements contiennent une clause par laquelle les artistes s'engagent, — quel que soit leur emploi, — à figurer et à chanter les chœurs

Le directeur du théâtre d'Agen n'avait pas fait d'exception pour Hortense; or il arriva qu'un soir elle eut à figurer, dans *la Case de l'oncle Tom*, une des petites esclaves vendues sur le marché; et pour donner à son visage l'indispensable couleur nègre on lui donna du jus de réglisse en guise de maquillage.

Schneider adore la réglisse!

Il faisait chaud, très-chaud ce soir-là; la chaleur fit fondre la réglisse, qui perla sur les joues de l'esclave, descendant lentement sur ses lèvres.

Ce sirop la tourmentait; et puis, je vous l'ai dit, Hortense adore la réglisse... Vous devinez ce qu'il advint : l'esclave passa et repassa sa langue autour de sa bouche, tout en laissant sur son passage une raie d'une entière blancheur.

Et la salle entière de rire, de rire encore au moment le plus pathétique du drame, sans que Schneider pût deviner le motif de ces joyeux éclats.

Hortense Schneider est aujourd'hui une des femmes les plus en vogue; aussi n'est-elle pas aimée de toutes ses collègues; elle a, du reste, tout ce qu'il faut pour exciter la jalousie.

Le talent d'abord.

La beauté naturelle; elle est peut-être la seule femme qui ne se maquille pas; elle n'emploie même point la poudre de riz, dont toutes les femmes font maintenant usage, et elle ne met au théâtre que le rouge, sans lequel le visage aurait, sous le feu de la rampe, une apparence cadavéreuse.

Elle est propriétaire d'un immeuble à Paris; elle a 800,000 fr. de diamants, un beau capital!

Elle mène une existence princière : à la sortie du théâtre un élégant coupé la reconduit chez elle; tous les jours, de trois à six heures, on la voit au bois, et quand elle ne joue pas pendant la belle saison elle va se reposer dans quelque port de mer.

Lorsqu'elle est libre toute une soirée on n'aperçoit pas de lumière à ses fenêtres, on n'entend pas chez elle le bruit du piano; il est neuf heures, ses jolis yeux sont fermés... chut! elle est heureuse, elle dort...

Elle dort?...

En répondriez-vous, Henri Morel?...

Charles Joliet, dans la *Situation*, entame la partie historique de cette tour de Nesle qui s'appelle la *Revue des Deux Mondes*, dont M. Buloz fut la Marguerite de Bourgogne :

La *Revue des Deux Mondes* ne peut être ac-